

## COMMISSION PERMANENTE DU 7 JUIN 2019

Amendement déposé par le Groupe RN-RBM et présenté par Julien SANCHEZ

**CP/2019-JUIN/20.01 - GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU - PARTICIPATION FINANCIERE A LA MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME DE RECHERCHE ET DE VALORISATION DES BONNES PRATIQUES D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN MATIERE DE GESTION DE L'EAU - ACTION PROPOSEE DANS LE CADRE DE L'ENTENTE POUR L'EAU DU BASSIN ADOUR-GARONNE**

### AMENDEMENT

L'article 5 du projet de statuts associatifs de la « Plateforme pour l'eau du bassin Adour-Garonne face au changement climatique », joint en annexe du Rapport N°CP/2019-JUIN/20.01, est modifié comme suit :

#### « ARTICLE 5 – COMPOSITION

L'association se compose de membres actifs, personnes physiques et personnes morales valablement représentées :

a) Les membres fondateurs qui sont membres constitutifs signataires de « l'Entente pour l'eau dans le bassin Adour-Garonne » :

- L'Etat représenté par le Préfet coordonnateur de bassin ou une personne désignée à cet effet ;
- **les régions Nouvelles Aquitaine et Occitanie représentées chacune par 5 élus du Conseil Régional désignés, dans le respect de la représentation proportionnelle, parmi les élus de chacune des commissions sectorielles rattachées à la thématique de l'eau.**
- le Comité de Bassin Adour-Garonne représenté par son Président et les trois vice-présidents ainsi que par un représentant du collège des collectivités (autre qu'un représentant des conseils régionaux) ;

b) Autres membres personnalités qualifiées :

- le Président du conseil scientifique du comité de bassin Adour-Garonne ;
- trois personnalités désignées par le Bureau de l'association en fonction de leur connaissance du sujet. »



**Groupe Rassemblement National**

Exposé des motifs :

Par respect du pluralisme démocratique, les élus des groupes d'opposition au Conseil Régional doivent être représentés au sein de la plateforme pour l'eau du bassin Adour-Garonne. La problématique de la gestion de l'eau, essentielle pour l'avenir de notre agriculture et des populations, nécessite la mobilisation de l'ensemble des groupes politiques.

**Julien SANCHEZ**



**Groupe des élus du Rassemblement National au Conseil Régional d'Occitanie**

Hôtel de Région de Toulouse, 22 Boulevard du Maréchal Juin - 31406 TOULOUSE Cedex 9

Hôtel de Région de Montpellier, 201 Avenue de la Pompignane - 34064 MONTPELLIER Cedex 2

Téléphone : 04 67 22 93 18 | Courriel : [contact@rn-occitanie.fr](mailto:contact@rn-occitanie.fr)